

Plan de formation du 8 décembre 2004 relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante du commerce de détail/assistant du commerce de détail

Version du 04 juillet 2011; en vigueur depuis le 01 janvier 2012

Leçons recommandées pour l'enseignement obligatoire, réparties par branche et par année

Branches	1 ^{re} année de formation professionnelle initiale		2 ^e année de formation professionnelle initiale		Total
	Leçons par semaine	Leçons par année	Leçons par semaine	Leçons par année	
Langue nationale locale	2	80	2	80	160
Langue étrangère ou promotion de la pratique de la langue nationale locale	1	40	2	80	120
Économie	1	40	2	80	120
Société	1 ½	60	1	40	100
Pratique du commerce de détail	1	40	1	40	80
Connaissance générale de la branche	1 1/2	60*			60
Sport	1	40	1	40	80
Nombre total de leçons	9	360	9	360	720

^{*} Les 60 leçons Connaissance générale de la branche sont à enseigner durant le 1^{er} semestre.